

CONSEIL MUNICIPAL : SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2015

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Conseillers présents : M. POUGET-CHABROLLE, Maire – M. SEPTIER, Mme ROMEUF et M. FOULHOUX, Adjoints – Mmes BERNARD et NUNES - M. COMONT – Mme BRUN – M. GEOFFRE.

Arrivée de M. COMONT à 20 heures.

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 17 SEPTEMBRE 2015.

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 17 septembre 2015, est approuvé à l'unanimité.

2. INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL.

Information du conseil municipal des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation accordée par le conseil municipal (Article 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales) :

- T2 : Départ de M. Mickaël TARGHETTA, le 30 septembre 2015.
- T2 : Arrivée de M. Christophe RAMALHETTE, le 1^{er} octobre 2015.

3. VOIRIE 2016.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'avant-projet des travaux de voirie - Programme 2016, établi par le maître d'œuvre. Ces travaux concernent l'aménagement et la réfection des chemins de Fayet (suite à l'enfouissement des réseaux) et de Darnes, pour un montant prévisionnel de **44 870 € H.T.**

Ces travaux peuvent être subventionnés dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.), à hauteur de 20 %, soit **8 974 €.**

Les employés communaux ont réalisés l'enfouissement de la ligne téléphonique entre le village et la RD 997. Ceci a permis à la Commune de faire d'importantes économies.

4. COUPES DE BOIS 2016.

Sur proposition de l'ONF, et après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe pour les coupes de bois de l'exercice 2016, les destinations suivantes :

MISE SUR LE MARCHE (art. L. 214-6 à-11, L. 243.1, L. 315-2, R.156-5) :

	Parcelle n°	Surface à parcourir (ha)	Nature de la coupe	Proposition*
Ailloux	F	12.60	Irrégulière	Façonnée
Besset-Bas	1 partie	1.80	Extraction en amélioration	Façonnée
Chassagne-Buisson	3 partie	4.00	Irrégulière	Façonnée
Chassagne-Buisson	4	9.00	Irrégulière	Façonnée
Fontanne-la Guesle	C partie	3.60	Irrégulière	Sur pied (bloc)
La Vaisse	D	2.00	Irrégulière	Sur pied (bloc)

5. AVIS SUR LE PROJET DE P.L.U.I. DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CUNLHAT.

Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux le projet du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (P.L.U.I.) arrêté par le Conseil Communautaire du Pays de Cunhat, par délibération n°2015-74 en date du 21 septembre 2015.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal avec 5 voix pour et 4 abstentions (Mmes BRUN, BERNARD et NUNES – M. COMONT), donne un avis favorable concernant le projet du P.L.U.I. arrêté par le Conseil Communautaire le 21 septembre 2015.

6. AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE LA COOPERATION INTERCOMMUNALE (S.D.C.I.) :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que, le 5 octobre 2015, après une phase de consultation des élus, Monsieur le Préfet du Puy-de-Dôme, a présenté aux membres de la commission départementale de la coopération intercommunale, le projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale (S.D.C.I.) du département du Puy-de-Dôme. Monsieur le Maire soumet le projet au Conseil Municipal pour avis.

Le Conseil Municipal regrette que :

- ce projet leur soit imposé, car aucune autre solution conforme à la loi, n'est possible.
- la fusion de sept communautés en une seule aurait nécessité un temps plus long de concertation et de travail.
- cette nouvelle Communauté de Communes va éloigner encore plus les citoyens des lieux de décisions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Valide le projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale du département (S.D.C.I.) du Puy-de-Dôme.

7. CREATION DE COMPTE EPARGNE TEMPS ET REGLEMENT INTERIEUR

Le Conseil Municipal va saisir, pour avis, le Comité Technique Paritaire (C.T.P.) du Centre de gestion, sur la création de compte épargne temps, pour les agents de la collectivité, ainsi que sur un règlement intérieur. Des modèles de règlement intérieur vont être diffusés auprès des conseillers.

Les délibérations seront prises après avis du C.T.P.

8. ALARME

Une alarme va être installée au garage communal (1 210 € H.T.).

Il va être demandé conseil auprès du référent sécurité de la gendarmerie, concernant le cimetière.

9. EPANDAGE DES BOUES DE LA STATION D'EPURATION DES TROIS RIVIERES.

Monsieur le Maire fait le point sur l'épandage des boues sur la commune.

Les boues entreposées à la Prulhière ont finalement été épandues au Mas.

10. DIVERS.

- Les conseillers municipaux sont invités à une réunion concernant la fusion des Communauté de Communes, lundi 23 novembre, à 19h30, à la maison des jeunes d'Ambert.
- Rectification du cadastre à Ranvier.
- Rapport du SATESE sur la station d'épuration.
- Bureaux de vote pour les Elections régionales :

6 décembre :

8H à 11H30 :

M.COMONT – M. GEOFFRE – M. MOING

11H30 à 15H :

Mme ROMEUF – Mme BERNARD – Mme NUNES

15H à 18H :

Mme BRUN – M. FOULHOUX – M. SEPTIER

13 décembre :

8H à 11H30 :

M.COMONT – M. GEOFFRE – M. MOING

11H30 à 15H :

Mme ROMEUF – M. FOULHOUX – M. SEPTIER

15H à 18H :

Mme BERNARD – Mme BRUN – Mme NUNES

Toutes les matières à soumettre à la délibération du Conseil Municipal étant épuisées, la séance est levée à 21 heures 30.

Affiché à la porte de la Mairie, le 18 novembre 2015.

Le Maire,



Paul POUGET-CHABROLLE.